

Normandie Motocyclisme

(Re)découvrez la Normandie sur des itinéraires riches en sensations

FORMULAIRE D'ADHESION

- Année 2009 -

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél :		Tél mobile :	
Courriel :			
Permis moto	OUI / NON		

... souhaite soutenir le projet de développement de l'association Normandie Motocyclisme, en qualité d'adhérent, suite au paiement de ma cotisation annuelle (chèque ci-joint d'un montant de 10 €), le _____ 2009.

signature :

Extrait des statuts de l'association

Article 7 - L'association se compose de :

Membres actifs

Sont membres actifs ceux qui mettent une moto ou plus à disposition de l'association selon les conditions définies par le règlement intérieur de l'association, validé chaque année par l'assemblée générale.

Les membres actifs, à jour de leur cotisation annuelle, ont droit de vote à l'assemblée générale.

Membres associés

Sont membres associés ceux qui rendent des services à l'association, contribuant à sa vie et son développement ; par exemple (liste non limitative) : mise à disposition de matériels autres que des motos, expertise mécanique et conseil, appui à l'organisation de manifestations, création de supports de communication, développement du site internet, activités et hébergement dans le cadre des circuits touristiques...

Les membres associés, à jour de leur cotisation annuelle, ont droit de vote à l'assemblée générale.

Adhérents

Sont adhérents simples les personnes physiques ou morales ayant bénéficié d'une ou plusieurs prestations de services rendues par l'association. A chaque prestation de service, l'adhésion à l'association et l'acquittement de la cotisation annuelle sont systématiques ; toutefois, la cotisation ne peut être réclamée qu'une seule fois par année civile pour une même personne physique ou morale. Les adhérents simples, à jour de leur cotisation annuelle, ont droit de vote à l'assemblée générale.

A noter : sont également considérés comme « adhérents simples » les personnes s'étant acquitté du montant de la **cotisation annuelle en soutien au projet développé par l'association Normandie Motocyclisme**.

Les membres actifs et associés bénéficient de cinq journées de location gratuite par an. Les journées suivantes font l'objet d'une remise de 50% sur le tarif de location, par rapport au tarif en vigueur.

Les administrateurs bénéficient d'une autorisation de circuler à titre gratuit avec les motos mises à disposition de l'association pour tous les déplacements liés à l'activité support de l'association : convoyage, entretien, essais, actions de promotion, relations avec les partenaires...

Location de motos des années '70 pour des randonnées-découverte à la journée ou pour un week-end. Découvrez l'association et réservez votre moto en ligne sur

www.normandiemotocyclisme.com

Association Normandie Motocyclisme - SIRET n° 499 349 561 00013

46, route de Grisy - 14170 Saint-Pierre-sur-Dives

mobile : 06.72.78.46.81 e-mail : antony@normandiemotocyclisme.com